



RÈGLEMENT CAMPINGS



CHERS FESTIVALIERS

Grâce aux Floreffois, et à leurs représentants communaux, nous avons le bonheur de vous accueillir sur deux merveilleux campings.

En respectant les quelques règles suivantes ainsi que les membres des associations s'occupant des campings, les services de sécurité ainsi que l'organisation du festival, vous faciliterez votre accueil et la convivialité sur ces deux campings.

Les campings sont avant tout des lieux de vies qui doivent rester agréables. Nous les avons agencés pour répondre au mieux à vos attentes, profitez-en et respectez les !

ACCESSIBILITÉ

Les sites des campings seront accessibles du **jeudi 1 août à 18h00** et devront être libérés le **lundi 5 août à 10h**.

• Camping festif

Adresse : rue Mauditiennne, 5150 Floreffe
Coordonnées GPS : 50.437176, 4.754471
→ [Consulter la carte](#)

• Camping famille

Adresse : rue Euriette, 5150 Floreffe
Coordonnées GPS : 50.428512, 4.742029
→ [Consulter la carte](#)



! SÉCURITÉ

Les campings ont été subdivisés en **différentes zones pour répondre aux normes de sécurité**. **Merci de monter vos tentes dans une de ces zones**. Toutes les tentes montées en dehors de ces zones devront être déplacées.

Pour votre sécurité, nous vous demandons de suivre à tout moment les indications fournies par les membres de l'association s'occupant du camping, l'équipe de sécurité et les organisateurs du festival.

Afin d'éviter un maximum les vols, **nous vous invitons à garder sur vous vos objets de valeur**. Si vous constatez des agissements suspects, informez-en les responsables du camping. Il est à noter que l'organisation décline toutes responsabilités en cas de vol.

🌿 ENVIRONNEMENT & PROPRETÉ

Des conteneurs à déchets ont été disposés sur les campings pour faciliter le tri des déchets et maintenir la propreté des sites.

Vous êtes invités à les utiliser durant tout votre séjour et au moment de votre départ afin que votre emplacement reste propre. **Notre équipe vous remettra les sacs poubelles appropriés** (sac à déchets ménagers et PMC). N'attendez pas que votre sac déborde pour le rapporter aux conteneurs.

INTERDICTIONS



Les tentes SNJ, ou du style, ne seront pas tolérées sur le camping. Les tonnelles sont autorisées uniquement à hauteur d'homme, sans les parois et à condition qu'une tonnelle ne prenne pas la place d'une tente mais qu'elle soit au dessus d'une tente.



Les aérosols et sprays inflammables (déodorants en spray, laques, etc.) sont interdits et seront confisqués à l'entrée. Seuls les déodorants en roll-on sont autorisés



Les récipients en verre (par exemple : bouteilles, pots, bocaux, bacs de bière) sont interdits. Veillez à transférer le contenu de ceux-ci dans des récipients en plastique.



Les animaux sont interdits aussi bien au camping qu'au festival.



Les baignades sont interdites tant dans la Sambre (camping festif) que dans la carrière de Floreffe (camping famille).



Le campeur ne peut en aucun cas faire de commerce sur le site sous quelque forme que ce soit.



Les groupes électrogènes ne sont pas autorisés.



La circulation des véhicules est interdite que ce soit pour décharger ou pour d'autres raisons. Il en va de même pour les vélos.



Les feux sont interdits sur les campings (barbecue, torches, bougies, bonbonnes de gaz, campings gaz...)



Les piscines gonflables sont tolérées uniquement si l'affluence permet de les installer.

Cette liste n'est pas exhaustive.

L'organisation se réserve le droit de modifier la liste des interdictions. Toute personne ne respectant pas ces règles devra quitter les campings. Les campings sont « votre chez vous » durant le festival. Respectez-les comme tel !



PARKINGS

Un parking situé à proximité du camping est mis à votre disposition. Une équipe sera sur place. Merci, de suivre les indications de l'équipe d'encadrement.

• Parking camping famille (avec navette jusqu'au site du festival)

Suivre la signalétique adéquate (Camping famille ou parking camping famille, ils sont juste l'un à côté de l'autre).

• Parking camping festif (site « Les glaceries »)

Suivre la signalétique adéquate (Parking camping festif).

Remarques :

Les véhicules garés de manière anarchique seront enlevés par la police et les coûts d'enlèvement seront à charge de leur propriétaire.

Tous les véhicules garés sur le RN 90 devront obligatoirement être enlevés dès la fin du festival. Les véhicules restant le lundi à 8h seront embarqués sur ordre de police. Les véhicules resteront sous la responsabilité de leurs propriétaires. En aucun cas ces derniers ne pourront se retourner contre la commune ou contre l'ASBL Z!.

ATTENTION

Toute personne ne suivant pas le règlement et/ou suspectée de vol, de détérioration, de vandalisme, de même que celle qui viendrait troubler le bien-être du camping se verra reconduite à l'extérieur de l'enceinte du camping. Outre le fait qu'elle n'aura plus accès au camping, elle sera également interdite d'accès au festival et se verra réclamer les frais occasionnés si besoin était.

L'ASBL Z! se réserve la possibilité de déposer plainte auprès des autorités compétentes et de les informer immédiatement de tout problème.

Camper relève de votre propre responsabilité. L'organisation ne pourra, en aucune manière, être poursuivie en cas d'accidents corporels ou matériels et/ou de vols.

Afin d'éviter au maximum les vols, **nous vous invitons, une fois encore, à garder vos objets de valeur (gsm, argent, clefs, appareil photo, instruments) sur vous.** Lorsque vous constatez des agissements suspects, informez-en les responsables du camping.

Nous vous souhaitons un agréable festival ainsi qu'un agréable séjour sur les campings !

Vous avez une question ?

Vous souhaitez avoir plus d'information ?

N'hésitez pas à consulter notre [F.A.Q. sur notre site internet](#) ou contactez-nous : info@esperanzah.be

